

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du mardi 20 décembre 2018 à 20h00

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, Claude REYNAUD, Brigitte NUER, Sabine BAROUMORRUGARES, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Ludovic GROS, Alain DOMINJON.

Membres représentés : Sophie BENEDETTO (a donné procuration à Danielle BOCHET), François ANDRE (a donné procuration à Yves DURBET), Michel FRUMILLON (a donné procuration à Claude REYNAUD).

Membres absents : Patrick ALLARD, Sarah BLAIX, Isabelle DURIEUX.

Date de la convocation : 17 décembre 2018

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018

Secrétaire de séance : Danielle BOCHET

Ordre du jour

- 1- Finances
- 2- Régies de recettes et d'avance
- 3- Personnel
- 4- Foncier
- 5- Travaux
- 6- Questions et informations diverses

1- Finances

Danielle Bochet informe que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour clôturer la gestion 2018 à la fin décembre.

Il s'agit principalement de transferts de crédits relatifs à l'émission des dernières écritures comptables avant la fusion.

Elle présente la Décision Modificative n°2 du budget Eau-Assainissement

Vote : 12 Pour

Elle présente la Décision Modificative n°3 du budget de la Commune

Vote : 12 Pour

2- Régies de recette et d'avance

Danielle Bochet informe que dans le contexte de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2019, les régies de recette et d'avance doivent être supprimées et qu'une décision de clôture doit être prise en ce sens.

Aussi elle propose à l'assemblée :

• *La suppression de la régie mixte des services administratifs au 31/12/2018*

Vote : 12 Pour

• *La suppression de la régie de recette de la médiathèque au 31/12/2018*

Vote : 12 Pour

3- Personnel

Danielle Bochet présente à l'assemblée un projet de création de poste au regard de l'évolution de la situation d'une salariée .

Il s'agit de créer un poste d'agent social en C.D.D. pour un surcroît temporaire d'activité du 22 décembre 2018 au 06 juillet 2019.

En fait, il convient de remplacer Emilie GRANGE, l'A.T.S.E.M. de la commune qui avait sollicité un congé parental d'une durée de 6 mois, à l'issue de son congé maternité. (Congé accordé).

Parralèlement, elle a été recrutée sur un nouveau poste proche de son domicile et elle quitte définitivement la collectivité dans le cadre d'une mutation.

Afin de palier au plus vite son départ et dans le contexte de création de la commune nouvelle au 1er janvier, il convient de créer un poste d'agent social en C.D.D. pour un surcroît temporaire d'activité du 22 décembre 2018 au 06 juillet 2019.

Vote : 12 Pour

4- Foncier

Yves Durbet fait part de l'aboutissement d'un dossier de régularisation foncière.

Il s'agit d'une partie de la parcelle E728 qui empiète sur la voie publique avec un échange d'un morceau situé sur la chemin de la Fontanette pour 31 m2 et d'une partie de la parcelle ZB37 pour 18 m2.

Vote : 12 Pour

En complément, et concernant toujours le même propriétaire, il est proposé de céder le reste de la parcelle, à numéroter, pour 116 m2 au prix de 10 € le m2.

Vote : 12 Pour

Yves Durbet fait part de la demande d'EDF qui souhaite goudronner la voie d'accès au local « préfabriqué » à Longefan. La partie concernée est située sur la parcelle AW77 sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, mais propriété de la commune d'Hermillon.

Pour accord de mettre l'enrobé : *Vote : 12 Pour*

5—Travaux

Yves Durbet fait le point sur plusieurs dossiers de travaux en cours :

- Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs par le SDES rue du Four et rue Saint Martin, la commune va rénover les conduites d'eau et d'assainissement.
- L'offre G-Home est retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux ci-dessus pour un montant de 8 900 € H.T.

Vote : 12 Pour

- L'ouverture des plis des travaux de rénovation de la salle polyvalente a eu lieu le 18 décembre et les offres sont en cours de vérification.
- Le nouveau réservoir a été mis en service le 19 décembre. Le réglage des différents appareils a pu entraîner des variations de débit et de pression sur le réseau.

Questions et informations diverses :

Yves DURBET informe :

Les modalités de rédaction des adresses postales suite à la création de la commune nouvelle de La-Tour-En-Maurienne .

Le premier Conseil Municipal aura lieu le 07 janvier 2019 prochain à la salle polyvalente d'Hermillon.

Un cahier de doléances sera mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

La séance est levée à 21 heures.

HORAIRES MEDIATHEQUE

Bibliothèque :

Lundi de 09h00 à 11h00 (jeune public)

Lundi de 15h30 à 18h30

Mercredi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 16h00 à 18h00



Espace numérique :

Lundi de 14h00 à 18h30

Mardi et Jeudi de 14h00 à 16h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 18h00



Fourrière animale

La fourrière animale assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis.

Elle procède à la recherche des propriétaires d'animaux pour leur restituer lorsqu'ils sont réclamés.

Si vous trouvez un animal errant ou blessé sur la voie publique, vous pouvez le ramener au refuge pour animaux de l'Amoudon aux horaires d'ouverture ou à la clinique vétérinaire « le tricot rayé » en dehors des heures ouvrées ou en cas d'urgence.

Pour plus de renseignements, consultez le site de la 3CMA. www.coeurdemaurienne-arvan.com

